

La médecine complémentaire au banc d'essai

Le RME est mandaté par de nombreuses caisses de maladie pour enregistrer les thérapeutes pratiquant la médecine complémentaire en Suisse. Depuis trois ans qu'il existe, le RME a déjà examiné 12 000 requêtes, dont 1 000 ont été refusées. La directrice du RME, Dr Silva Keberle, docteur en médecine, nous donne un aperçu de son travail, aussi fascinant qu'épuisant.

Deutsch erschienen in SÄZ Nr. 8/2002

Quel est le rôle du RME?

Le Registre des Médecines Empiriques est une division de la société Eskamed SA, qui a été créée en 1995. Jusqu'à la fin de 1998, le RME a exclusivement enregistré des thérapeutes pratiquant la médecine complémentaire, pour la SWICA. Début 1999, le RME a signé un accord avec la CIAQMC (Communauté d'Intérêt de l'Assurance de la Qualité en Médecine Complémentaire) dont font partie les assureurs HELSANA, CSS Assurance, SWICA, CONCORDIA et WINCARE. D'après cet accord, le RME doit vérifier si les thérapeutes intéressés remplissent bien les critères de reconnaissance. Un numéro de Concordat est attribué à chaque thérapeute et toutes les deux semaines des listes actualisées sont mises à la disposition des assureurs. Entre-temps, plus de 40 assureurs-maladie se sont affiliés au RME.

Pourquoi a-t-on besoin d'un organisme de contrôle?

Suite aux arrêtés fédéraux urgents, lors de l'introduction de la nouvelle LaMal, les prestations de service des assureurs dans le domaine de la médecine complémentaire, qui jusqu'alors avaient été couvertes par l'assurance de base, ont été transférées dans le domaine de l'assurance complémentaire. Selon LaMal cinq méthodes restent couvertes par l'assurance de base, à condition qu'elles soient prescrites par un médecin agréé. Pour la protection du patient, il est important que la qualité des prestataires de service pratiquant la médecine complémentaire, même couverte par l'assurance privée, puisse être définie et contrôlée aussi bien que possible. Cela signifie que ces thérapeutes doivent présenter une bonne formation et qu'ils doivent maintenir cette qualité en poursuivant régulièrement une formation continue. La Suisse est un pays où pratiquement tout est réglementé et pourtant la formation des thérapeutes non-médecins, pratiquant la médecine complémentaire et traitant de plus en plus de malades, ne l'est pas.

Le RME en bref

Le RME a pour tâche de contrôler (sur mandat des assureurs affiliés) que les thérapeutes sollicitant un enregistrement auprès du RME ont effectué une formation suffisante pour les méthodes demandées. Le contrôle se limite exclusivement aux justificatifs de formation et de formation continue, et l'on vérifie que le candidat remplit les autres critères de reconnaissance requis. Les mêmes critères minimum de formation de base et de formation continue s'appliquent à tous les thérapeutes requérant un enregistrement auprès du RME. Le RME contribue, en tant que poste de contrôle reconnu et indépendant à la sauvegarde de la qualité dans le domaine de la médecine complémentaire. En cela le RME est soutenu par les experts des assureurs, les représentants des écoles et des associations et le comité consultatif. Sauvegarder la qualité dans le domaine de la médecine complémentaire est une tâche complexe. L'enregistrement centralisé, initié par les assureurs-maladie intéressés et réalisé par le RME est le premier pas d'un développement à long terme. L'objectif est une sauvegarde de la qualité systématique et transparente.

Ainsi, le RME non seulement enregistre, mais effectue également un contrôle?

Le RME vérifie si le candidat peut justifier une formation de base et une formation continue suffisantes pour les méthodes thérapeutiques annoncées. Le RME n'évalue donc pas les thérapeutes selon leurs qualités personnelles et n'organise pas d'examens; cela relève de la responsabilité des associations professionnelles et des centres de formation (système similaire à celui du FMH). Tous les thérapeutes qui s'inscrivent auprès du RME pour une même méthode thérapeutique sont soumis aux mêmes critères minimum de formation et de formation continue. Contrairement à jadis – il existe donc une transparence totale. Sur le site Internet www.rme.ch tout le monde peut prendre connaissance des critères exigés. De plus, les thérapeutes ne doivent plus s'inscrire auprès de chaque assureur, sans connaître ses exigences particulières. Ainsi, le RME leur apporte également une sensible amélioration en ce qui concerne les démarches administratives.



Mme la Drsse Silva Keberle s'occupe déjà depuis plusieurs années de questions concernant l'assurance qualité dans la médecine traditionnelle et complémentaire. Elle est propriétaire de la maison Eskamed SA, le RME est une division de la Eskamed SA. La Eskamed SA est une agence qui soutient et réalise des projets de santé public.

Comment les thérapeutes étaient-ils reconnus avant la création du RME?

La majorité des assureurs tenaient des «Listes des thérapeutes». L'objectif de ces listes était double: d'un côté l'enregistrement des données personnelles des thérapeutes et d'un autre côté, un contrôle de la qualité, plus ou moins détaillé. Il existait sur le marché suisse au moins 300 méthodes de médecine complémentaire; le nombre des thérapeutes pratiquant une seule ou une combinaison de ces méthodes était évalué à 20 000. Le contrôle de la qualité souhaité prenait de plus en plus de temps aux employés respectifs des différents assureurs. Cette tâche était d'autant plus difficile qu'il n'existait guère de documentation utilisable pour les différentes méthodes, pas plus qu'il n'existait d'annuaire des associations professionnelles et des écoles enseignant la médecine complémentaire en Suisse. Fin 1998, la liste la plus extensive, tenue à jour par un assureur, contenait plus de 13 000 thérapeutes.

Comment le RME peut-il assurer cette tâche?

Il n'existe aucune personne, aucune institution en Suisse qui ait des connaissances spécialisées extensives sur les env. 200 méthodes reconnues par les assureurs. Le RME a accumulé ses compétences grâce à un réseau modulaire. D'abord, l'équipe du RME a pu rassembler une grande expérience personnelle en traitant depuis 1995 près de 3000 candidatures pour la SWICA.

Ensuite, le RME est soutenu et contrôlé par trois commissions spécialisées: la «Task Force», composée d'experts des assureurs et de représentants expérimentés de la médecine complémentaire; la «Table Ronde», composée de thérapeutes expérimentés de la médecine complémentaire et le Comité Consultatif spécialisé, composé de 14 membres et présidé par le prof. Reinhard Saller. Tous les membres de ces commissions sont des personnes ayant une grande expérience dans le domaine de la médecine complémentaire.

Si, en tant que thérapeute, je souhaite pratiquer/proposer et facturer une méthode de médecine complémentaire, dois-je être enregistré auprès du RME?

Seulement si votre patient possède une assurance correspondante et souhaite obtenir un remboursement. De nombreux thérapeutes ne sont pas enregistrés auprès du RME et pourtant leurs cabinets ne désespèrent pas. De plus, plusieurs assureurs reconnaissent directement certains thérapeutes. Ainsi, par exemple la Swica, rembourse les prestations des thérapeutes reconnus par les cantons, même s'ils ne sont pas enregistrés auprès du RME.

Existe-t-il d'autres organismes qui proposent ce type d'enregistrements?

Oui, il existe, par exemple, l'ASCA qui est fortement représentée en Suisse Romande. De plus, un grand nombre des assureurs qui ne sont pas affiliés au RME, comme par exemple la Visana, Le Groupe Mutuel ou bien l'EGK, ont créé leur propre système de reconnaissance.

Pourquoi ce contrôle n'est-il pas effectué par la Confédération ou par les cantons?

On ne pourrait que se féliciter d'un tel contrôle. L'autorisation cantonale est déjà un pas dans cette direction mais dans le cas de l'accord entre les thérapeutes pratiquant la médecine complémentaire et les assureurs, il s'agit d'un contrat de droit privé dans lequel les assureurs-maladie définissent leurs critères et les thérapeutes décident s'ils veulent se conformer à ces critères ou non. En plus, le contrôle de la qualité des thérapeutes complémentaires est effectué de façon très différente, dans les différents cantons. La pratique de la médecine complémentaire est interdite dans plusieurs cantons, encore actuellement dans le canton de Zürich, par exemple. Dans les cantons autorisant la pratique de la médecine complémentaire, les procédures de reconnaissance ne se ressemblent pas. Ainsi le canton de Bâle-Campagne fait passer un examen très sévère pour les quelques méthodes sélec-

tionnées. Il existe dans certains cantons un examen pour les naturopathes, mais les méthodes qui seront pratiquées plus tard n'y sont pas abordées ou bien ne sont examinées que d'une façon très générale. D'autres cantons encore, ont une politique d'autorisation très libérale. On peut en conclure que la mention «approuvé par le canton» ne donne pas une image précise de la qualité de la formation. Notamment, ces thérapeutes ne peuvent souvent pas prouver avoir effectué une formation pour la méthode qu'ils appliquent aux patients. Une autorisation cantonale est néanmoins toujours considérée par le RME comme un point positif lors de l'évaluation d'une demande d'enregistrement.

Quels sont les critères de reconnaissance les plus importants pour le RME?

Les critères de reconnaissance les plus importants pour l'enregistrement auprès du RME sont les suivants: la justification de connaissances de base de médecine académique transmises par les différentes écoles dans leur enseignement. Concrètement, cela signifie que suivant la méthode étudiée, le thérapeute doit pouvoir justifier de plusieurs centaines d'heures de formation médicale académique. A cela viennent s'ajouter, le diplôme d'une formation spécifique à la méthode, la confirmation d'une expérience professionnelle (250 heures/patients), l'enregistrement limité à max. 3 méthodes, un minimum de 20% de la pratique professionnelle est consacré à chaque méthode, une assurance responsabilité civile professionnelle, l'obligation de documentation, c'est à dire noter l'historique de la maladie et bien sûr l'obligation d'une formation continue annuelle. Répondre à ces critères peut sembler évident, mais notre expérience a montré que cela ne va pas de soi.

Comment le RME peut-il garantir les droits acquis? Les thérapeutes actifs depuis de longues années ne pouvaient pas savoir à l'avance quels seraient, un jour, les critères du RME.

Dans ce cas aussi, nous avons suivi l'exemple du FMH, avec son concept du certificat d'aptitude. Il s'agit du droit acquis. Dans ces cas, les associations professionnelles concernées peuvent garantir que leurs membres de longue date remplissent les critères de qualité du RME. Ensuite, la longue expérience professionnelle de ces thérapeutes est comptabilisée dans l'évaluation avec une formule d'équivalence. Si cela ne suffit pas, la Task force ou le Comité consultatif peuvent autoriser une reconnaissance pour des cas isolés, même si la formation exigée ne peut pas être entièrement justifiée. Les thérapeutes

qui n'arrivent pas à franchir la barrière du RME sont relativement peu nombreux. Avant la création du RME, sur les 13 000 thérapeutes sur les listes des assureurs, environ 3000 furent refusés. Depuis 3 ans que le RME existe, seulement 1000 candidatures, sur presque 12000 postulants ont été rejetées.

Alors peut-on considérer le RME comme un portier bienveillant ou comme un gardien sévère?

Je dirais un gardien bienveillant.

Quelles méthodes peut-on enregistrer auprès du RME?

Près de 200 méthodes dont vous pouvez prendre connaissance sur le site www.rme.ch. Ces méthodes sont le dénominateur commun des méthodes déjà reconnues par les assureurs avant la création du RME. Découvrir la philosophie et les avantages des nombreuses méthodes peu connues a exigé beaucoup de travail. Ici non plus, il n'existe pas de catalogue. Mais nous avons entre-temps effectué une description systématique de chacune des 200 méthodes et disposons de ce fait d'une documentation unique en son genre. Par exemple, je peux mentionner de façon anecdotique le cas suivant: nous ne savions pas au début ce que représentait la méthode «Sumathu». Nous avons découvert par la suite que cette méthode avait été créée par M. Sulser Max de Thun.

Vous allez certes nous révéler en quoi consiste la méthode de Max Sulser de Thun!

Max Sulser définit le Sumathu comme une thérapie corporelle globale et énergétique, une «alternative douce» à la chiropraxie. Le domaine principal du travail se situe dans la région de la colonne vertébrale et des articulations. En substance, la méthode est composée d'éléments du massage classique, de la reflexologie plantaire et de l'acupuncture.

Comment peut-on, avec tant de méthodes, avoir un aperçu de ce que peut offrir chaque méthode?

Cela a exigé un énorme travail, très minutieux de notre part: recherches sur Internet, demandes spécifiques auprès des assureurs, des associations professionnelles et des écoles, et bien sûr consultation de la littérature spécialisée. Il nous a fallu environ un an pour réunir la documentation nécessaire pour chaque méthode.



RME

Activités Commissions Sur nous Lexique

**Bienvenue sur le site du
Registre de Médecine Empirique RME**

Le Registre de Médecine Empirique RME est un service de l'Eskamed S.A. Le RME se charge des enregistrements des thérapeutes, pratiquant la médecine complémentaire, pour le compte de différents assureurs-maladie.

Ce site, qui est l'organe officiel d'information du RME, communique régulièrement toutes les informations intéressant les thérapeutes enregistrés.

La rubrique «Inscription» vous donne toutes les informations concernant le dossier d'inscription, les critères exigés, les conditions générales d'exploitation, ainsi que la liste des méthodes du RME et celle des assureurs-maladie affiliés au RME.

La rubrique «FAQ» (Frequently Asked Questions) répond aux questions posées fréquemment sur l'enregistrement au RME.

Le «RME-News» publie toute nouveauté et toute modification concernant le RME.

Pour l'équipe du RME
Dr med. Silva Keberle

[\[RME\]](#) [\[Inscription\]](#) [\[F.A.Q.F\]](#) [\[Liens\]](#) [\[NEWS-F\]](#)

RME, Case postale 158, 4011 Bâle
Hotline: 0900 57 65 85 (Fr. 3.13/Min.)
Lundi à vendredi de 18 à 20 h.
Fax: 061/227 93 29

Par littérature vous entendez probablement les livres trouvés dans les kiosques des gares?

Non, il existe une littérature sérieuse à ce sujet, mais elle est souvent difficile d'accès. Nous avons fréquemment dû demander les informations directement auprès des associations, des écoles et même des thérapeutes.

Combien existe-t-il d'écoles et d'associations professionnelles de la médecine complémentaire en Suisse?

Ce n'est que depuis peu que nous pouvons répondre avec certitude à cette question. Nous avons répertorié dans notre banque de données toutes les associations professionnelles et toutes les écoles que nos thérapeutes nous avaient signalées. Cependant, ces données n'étaient souvent plus d'actualité. Après des vérifications minutieuses des 1000 données originales concernant les associations professionnelles en Suisse et à l'étranger, il ne reste plus que 450 dont 250 situées en Suisse. Des 2000 écoles répertoriées initialement, il n'en reste plus que 1600, dont 900 en Suisse. Il faut savoir que les associations et les écoles peuvent disparaître aussi soudainement qu'elles peuvent être fon-

dées. Nous connaissons des associations composées de seulement deux membres et des écoles qui n'existent que sur le papier. Mais nous avons d'abord dû le découvrir.

Votre procédure de reconnaissance tourne en rond: pour enregistrer les thérapeutes, vous vous informez auprès des associations, et pour enregistrer les associations, vous vous renseignez auprès des thérapeutes.

Pas tout à fait. Nous avons systématiquement enquêté auprès des écoles, des associations et même des assureurs et nous avons analysé les données des thérapeutes à l'aide de notre banque de données. Ces premiers résultats ont été très bons. De cette façon, nous avons découvert, par exemple, que la formation pour l'orthothérapie par les bougies n'excède pas 8 heures. Nous avons obtenu cette information par les thérapeutes, car il n'existe pas d'association pour l'orthothérapie par les bougies.

Est-ce que le RME coopère avec les écoles et les associations professionnelles?

Oui, bien sûr, cela était depuis le début un des objectifs déclarés du RME. Cependant, cette coopération devait reposer sur des critères précis, définis de façon démocratique. Cet objectif est déjà atteint. A présent, la coopération avec les associations professionnelles qualifiées est implémentée: nous avons confié la responsabilité du contrôle de la formation continue à nos associations partenaires – un système semblable à celui du FMH. Nous rendons donc, progressivement et sous conditions contrôlées, la responsabilité aux associations sérieuses et organisées.

Pourquoi ne remet-on pas complètement le contrôle de la qualité aux écoles et aux associations?

Comme nous l'avons mentionné plus haut cela est notre objectif, du moins en ce qui concerne la définition des critères de qualité et le contrôle de la formation continue. Le RME dépend de la coopération étroite avec les bonnes associations professionnelles et avec les écoles sérieuses et il salue tous les efforts fournis pour sauvegarder la qualité. Ce sont les associations professionnelles et les écoles qui peuvent le mieux définir les standards de qualité nécessaires à l'apprentissage d'une méthode de médecine complémentaire. Il n'est toutefois pas rare de voir des associations et des écoles qui représentent les mêmes méthodes se comporter comme des concurrents, ce qui rend difficile l'élaboration calme et objective des critères de qualité. Alors, nous progressons pas à pas et déterminons ensemble, avec les groupes concernés, les conditions dans lesquelles une association peut coopérer avec le RME.

Quelle est, en moyenne, la quantité de travail nécessaire pour traiter un dossier d'inscription?

Au moins trois heures sont nécessaires pour traiter un dossier très simple, mais ceux-ci ne représentent qu'une minorité. De 70 à 80 pour cent de toutes les candidatures arrivent chez nous incomplètes, ce qui génère un énorme travail supplémentaire. Le traitement des dossiers complexes et incomplets, dont les documents ne contiennent pas les informations nécessaires, peut demander d'un à plusieurs jours de travail, surtout si les commissions du RME doivent également intervenir.

Il a été reproché au RME de ne travailler que dans son intérêt propre et de ne s'intéresser qu'au profit. Est-ce vrai?

Le RME est une division de la société Eskamed SA. Eskamed m'appartient. Elle est, par conséquent, une firme privée. Nous ne travaillons donc certainement pas pour perdre de l'argent. En ce qui concerne le RME, il était clair depuis le début, que dans la phase initiale les frais seraient sensiblement plus élevés que les revenus. Nous ne nous sommes donc pas lancés dans cette entreprise pour l'argent, mais parce que le concept était fascinant et excitant. A cause des énormes problèmes auxquels il est régulièrement confronté et des coûts que ces problèmes génèrent, le RME ne se trouve pas encore dans une situation financière stable. Notre banque de données seule, a coûté environ 500 000 SFr. Elle contient 2306 champs, 243 maquettes et 1089 scripts et nous devons continuer à la développer.

Comment est assuré le contrôle de qualité des médecins?

En principe, le RME n'est responsable que du domaine de l'assurance complémentaire. On doit différencier les médecins qui pratiquent une ou plusieurs des cinq méthodes couvertes par l'assurance de base. Dans ce cas, seuls sont valables les certificats d'aptitude délivrés par le FMH, qui sont gérés par les sociétés correspondantes de l'UNION des organisations des médecins suisses de la médecine complémentaire. Tous les autres médecins, par exemple des confrères étrangers n'ayant jamais pratiqué la médecine académique en Suisse, peuvent s'enregistrer auprès du RME. Il faut cependant mentionner que, dans les spécifications de leurs assurances complémentaires, la majorité des assureurs acceptent les médecins comme prestataires de service, ce qui rend superflu un enregistrement auprès du RME. A mon avis, il serait beaucoup plus rationnel de trouver une solution, en dehors du RME, pour les médecins pratiquant la médecine complémentaire. Mais cela est la tâche des assureurs et des sociétés concernées, le RME n'a rien à décider dans ce cas. Et si mes informations sont correctes, cette affaire est en bonne voie. En ce qui concerne les médecins qui pratiquent des méthodes de médecine complémentaire autres que celles couvertes par l'assurance de base, le RME contrôle si le candidat a achevé une formation pour la méthode qu'il pratique. Naturellement, le contrôle ne concerne que la partie spécifique à la méthode et pas la médecine académique. La qualification du médecin dans ce domaine est incontestée. Mais, comme je l'ai mentionné plus

haut, le RME est surtout spécialisé dans les thérapeutes non-médecins et je serais heureuse si les assureurs et les médecins trouvaient leur propre solution à cette situation. Il est très compréhensible qu'un médecin soit irrité de se retrouver enregistré dans le même registre que des thérapeutes non-médecins.

Avez-vous subi des tentatives de pression lors des demandes d'enregistrement? Il est tout de même question de beaucoup d'argent...

Pas vraiment de pressions, mais plutôt une certaine hostilité. Lorsqu'on dirige un système de contrôle, on se fait rarement aimer, ce qui est compréhensible. Il est dommage que certains groupements isolés essayent de reconquérir leur position par des moyens très peu démocratiques. Mais les temps ont changé et le contrôle de la qualité fait partie du profil de chaque profession. Il est réjouissant de constater que nous recevons beaucoup de réactions positives et surtout, que le RME a pris beaucoup d'initiatives en faveur de la qualité systématique dans la médecine complémentaire. Et nous ne sommes qu'au début du processus.

En fait qui sont ces 12000 thérapeutes enregistrés?

Peut-on les définir par quelques chiffres-clé?

Combien parmi eux sont médecins?

Nous avons peu de médecins sur la liste, environ 140. J'ai déjà donné la raison pour cela. Nous avons reçu les candidatures de 120 pharmaciens, environ 1800 infirmières et 900 physiothérapeutes. 80 pour cent des personnes enregistrées sont des femmes, les hommes sont une minorité. La majorité des thérapeutes sont de langue allemande, environ 20 pour cent sont d'origine romande.

Récemment les médias ont annoncé que la commission de la concurrence (COMCO) devait effectuer un contrôle dans le RME. De quoi s'agit-il?

La commission de la concurrence veut vérifier si le RME abuse d'une position dominante. D'après les informations que j'ai reçues, il s'agit surtout de savoir si le RME impose aux candidats des restrictions inacceptables, ce qui exclurait arbitrairement des candidats du marché. L'autre question est de vérifier si le RME n'abuse pas d'une position dominante en ce qui concerne les différentes taxes. Je pense avoir démontré, par ces explications que la réponse à ces deux questions est négative. Un tel abus serait absolument contraire aux intérêts du RME: c'est à dire, offrir aux thérapeutes pratiquant la médecine complémentaire, un contrôle de la qualité transparent et unifié pour le bien des thérapeutes et des assureurs et pour protéger les patients des thérapeutes mal formés.

Vous êtes vous-même médecin, spécialisé en médecine interne FMH et vous vous êtes occupée de la médecine complémentaire comme personne d'autre dans ce pays. A cause de vos activités dans le RME, êtes-vous maintenant plus ouverte aux offres de médecine empirique?

Oui, on peut certainement dire cela. Mais j'ai surtout appris que la médecine académique et la médecine empiriques ont toutes les deux leurs points forts et leurs points faibles et qu'elles se complètent mutuellement.

Merci pour l'entrevue!

Interview: Markus Trutmann